



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

BOARD OF INTERNAL ECONOMY
BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Media Advisory

Board of Internal Economy: Publication of the Audited Financial Statements for 2014–2015

Ottawa – May 11, 2016 – The Honourable Geoff Regan, Speaker of the House of Commons and Chair of the Board of Internal Economy (BOIE), is pleased to confirm today that the House of Commons has received an unqualified audit opinion on its financial statements for 2014-2015.

The opinion, by the independent accounting firm of Ernst & Young LLP, is an optimal result. It confirms that the 2014-2015 financial statements present fairly, in all material respects, the financial position, performance, and cash flows of the House of Commons, in accordance with Canadian public sector accounting standards.

In their assessment, the firm's external auditors found no areas of concern or improvement with respect to the accuracy of the financial statements or the internal financial reporting controls at the House of Commons.

The audited statements are [now available](#) on the Parliament of Canada website – part of the Board of Internal Economy's ongoing commitment to transparency and accountability to Canadians.

– 30 –

Facts about the Board of Internal Economy

- The Board of Internal Economy is the governing body of the House of Commons.
- It is created by the *Parliament of Canada Act* and has equal representation from the governing party and the officially recognized parties (i.e. those holding at least 12 seats in the House), apart from the Speaker of the House.
- It is chaired by the Speaker of the House.
- The Board is responsible for establishing by-laws, policies and guidelines relating to expenditures and resources provided to Members in order to carry out their parliamentary functions. This authority is given to the Board by the *Parliament of Canada Act*.
- The Board is committed to public disclosure and posts the minutes of its meetings, along with other key documents, on parl.gc.ca.

Media information:

Heather Bradley

Director of Communications, Office of the Speaker of the House of Commons

613-995-7882 | heather.bradley@parl.gc.ca

Bureau de régie interne : Publication des états financiers audités pour 2014-2015

Ottawa – Le 11 mai 2016 – L’honorable Geoff Regan, Président de la Chambre des communes et président du Bureau de régie interne (BRI), est heureux de confirmer aujourd’hui que la Chambre des communes a reçu une opinion d’audit sans réserve pour ses états financiers de 2014-2015.

L’opinion, émise par le cabinet comptable indépendant Ernst & Young LLP, constitue un résultat optimal. Elle confirme que les états financiers pour 2014-2015 donnent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de la Chambre des communes, conformément aux principes comptables du secteur public canadien.

Dans le cadre de leur évaluation, les auditeurs externes n’ont décelé aucun point préoccupant ni à améliorer en ce qui concerne l’exactitude des états financiers ou l’efficacité des contrôles internes dont les rapports financiers font l’objet à la Chambre des communes.

Les états financiers audités sont [maintenant disponibles](#) sur le site Web du Parlement du Canada, conformément à l’engagement du Bureau de régie interne à l’endroit des Canadiens en ce qui concerne la gestion responsable et transparente.

– 30 –

Au sujet du Bureau de régie interne

- Le Bureau de régie interne est l’organe directeur de la Chambre des communes.
- Il a été créé en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* et compte une représentation égale de députés du parti au pouvoir et des partis officiellement reconnus (c.-à-d. ceux qui occupent au moins 12 sièges à la Chambre), mis à part le Président de la Chambre.
- Il est présidé par le Président de la Chambre des communes.
- Le Bureau est chargé d’établir les règlements administratifs, les politiques et les lignes directrices concernant les dépenses et les ressources fournies aux députés pour qu’ils s’acquittent de leurs fonctions parlementaires. Ce pouvoir lui est conféré en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*.
- Dans le cadre de son engagement à l’égard de la divulgation publique, le Bureau publie les procès-verbaux de ses réunions ainsi que d’autres documents clés sur parl.gc.ca.

Renseignements pour les médias :

Heather Bradley

Directrice des communications, Bureau du Président de la Chambre des communes

613-995-7882 | heather.bradley@parl.gc.ca